



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OLIVIER DUSSOPT

Paris, le

17 NOV. 2023

Le Ministre

Nos Réf : I-23-007411

Mesdames et messieurs les partenaires sociaux de la branche du personnel des institutions de retraite complémentaire et de prévoyance,

La conférence sociale du 16 octobre dernier a rassemblé les organisations syndicales de salariés et professionnelles d'employeurs afin de débattre autour des carrières, des salaires et des emplois et d'apporter des réponses concrètes aux attentes des salariés, pour que le travail paye mieux et que la promotion sociale soit renforcée.

Lors de cette conférence sociale, le constat que les négociations salariales de branche et d'entreprise jouent un rôle essentiel pour garantir le pouvoir d'achat des salariés et que l'amélioration des trajectoires de carrières et des salaires passe également par la négociation collective a été unanimement partagé.

Pleinement mobilisé pour assurer la préservation du pouvoir d'achat, en particulier dans un contexte d'inflation, le Gouvernement accorde une attention toute particulière au suivi des négociations salariales des branches. Cette attention se traduit notamment par l'organisation de comités de suivi réguliers sous ma présidence qui permettent d'étudier la situation de chaque branche tant du point de vue de la conformité de ses minima par rapport au Smic que de l'éventail des salaires pour garantir une progressivité des salaires tout au long des carrières.

A ce jour, votre grille comportant au moins un coefficient inférieur au Smic, je constate que votre branche est en situation de non-conformité.

Cette situation préjudiciable aux intérêts des salariés et des employeurs ne peut pas perdurer. Il est de votre responsabilité de jouer pleinement le jeu de la négociation, en faisant en sorte d'éviter les situations d'enlisement et de blocage, qui nuisent d'abord aux salariés, mais aussi aux employeurs qui perdent en attractivité et en performance sociale.

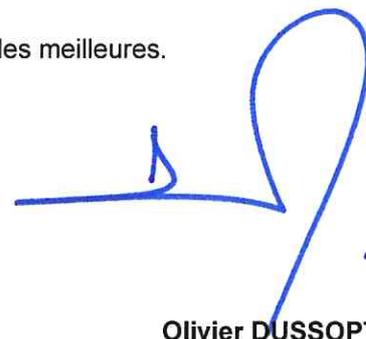
Lors de la conférence sociale, la Première ministre a annoncé qu'en l'absence de progrès significatifs s'agissant du nombre de branches en situation de non-conformité d'ici juin 2024 des mesures plus coercitives seront mises en œuvre, en particulier la proposition au Parlement de calculer les allègements de cotisations sur une base moins favorable que celle du Smic.

Je vous invite donc à œuvrer en faveur d'un aboutissement de vos négociations dans les meilleurs délais pour revenir en situation de conformité.

.../...

Au regard du caractère durable de votre situation de non-conformité, depuis plus de 18 mois, vous serez reçu au ministère du travail, de plein emploi et de l'insertion afin de partager les constats et le contexte au sein de votre branche et d'évoquer les perspectives d'aboutissement rapide de vos négociations salariales. Lors de cette rencontre, il vous sera ainsi demandé de présenter les raisons de la situation de votre branche et le calendrier précis des négociations que vous allez engager.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'O' followed by a horizontal line and a vertical line extending downwards.

Olivier DUSSOPT